

**DECISION DG n° 2018-193**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 14 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

I – Le deuxième tiret est supprimé.

II – Il est inséré un huitième et un douzième tiret respectivement ainsi rédigés :

«- Madame DEBOURGES (Dominique) est nommée cheffe adjointe du pôle inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes ; »

« - Monsieur ANDRE (Régis) est nommé chef du pôle inspection des essais et des vigilances. »

**Article 2 :** La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2018, est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 AOUT 2018  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général